



RESOLUTION

Auteur PLR/FDP, par Martine Tristan
Objet Notre administration ne cesse d'enfler : participons aux efforts de diète !
Date 13/12/2022
Numéro 2022.12.533

Il ne vous aura pas échappé qu'à chaque session du Grand Conseil, nous devons traiter des interventions de tous ordres résultant du fait qu'elles n'ont pas passé le filtre de l'urgence et se retrouvent traitées comme n'importe quelle intervention.

Si l'intention du député dépositaire était de demander une urgence, c'était bien évidemment qu'à un moment, au niveau de son groupe politique, les critères d'urgence étaient validés.

Dès lors si le bureau en décide autrement, ces interventions devraient être purement annulées : la latence entre la décision de refuser l'urgence et le traitement au Grand Conseil étant souvent de six mois au moins, celles-ci deviennent la plupart du temps caduques et donc inappropriées.

Toute cette bureaucratie coûte cher, en temps et en espèces sonnantes et trébuchantes.

Libre au parlementaire de se poser la question d'une autre intervention en temps opportun.

Conclusion

Par cette résolution, nous demandons donc de changer le règlement du Grand-Conseil, à savoir que si une intervention urgente n'est pas admise comme telle, elle soit éliminée.